



SAINT-DOLAY INFO

INFORMATION MUNICIPALE N°254

MAI 2018

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 31 MAI 2018

Présents : 16

Absent excusé : Jean-Louis BELLIOU qui donne pouvoir à Yves BERTHO

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 20 h 30

Karine BERTHO est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

A- Approbation du compte rendu du conseil municipal du jeudi 19 Avril 2018.

B- DELIBERATIONS.

- 1- Convention de portage foncier par l'E.P.F. (Etablissement Public Foncier) de Bretagne.
- 2- Validation des devis pour des travaux dans le cimetière.
 - Modification du règlement intérieur.
- 3- Propositions de devis de destruction réglementaire de documents communaux.
- 4- Installation d'une antenne par l'opérateur « Orange » avec un projet de bail.
- 5- Tarifs des journées de l'A.L.S.H. (Accueil de Loisirs Sans Hébergement).
- 6- Tarifs de la garderie.
- 7- Tarifs du restaurant scolaire.
- 8- Tarifs des camps d'été.
- 9- Modification du tableau des effectifs.
- 10- Décision Modificative N° 1 au Budget Principal.

C- INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES.

- 1- Bilan des contrôles de vitesses rue de La NOË.
- 2- Bilan de la campagne de piégeage des ragondins.
- 3- Rappel location T4 de la résidence LE FRERE.
- 4- Feu d'artifice du 13 Juillet 2018.
- 5- Collecte des ordures ménagères et des emballages.
- 6- Horaires de la déchetterie du LIN.
- 7- Interdiction de faire du feu.
- 8- Nettoyage des terrains.
- 9- Information sur le fauchage et débroussaillage des chemins d'exploitations.

A- Approbation du compte rendu du conseil municipal du jeudi 19 Avril 2018.

Accord du conseil à l'unanimité.

B- DELIBERATIONS.

1- Convention de portage foncier par l'E.P.F. (Etablissement Public Foncier) de Bretagne.

M. le Maire rappelle aux élus que l'EPF est habilité à acquérir et à assurer le portage foncier des biens immobiliers à la demande des collectivités pour faciliter la réalisation de leurs projets d'aménagement d'intérêt général.

- Projet entre la rue de COUESLAN et la rue de LA PICARDIE

M. le Maire propose d'effectuer une demande de projet pour l'acquisition des parcelles cadastrées AH 410 et AH 447 pour une surface de 1483 m², propriété de la famille LE CORVEC. Une étude va être demandée au CAUE pour définir un aménagement avec des logements. D'autre part EPF va effectuer un diagnostic complet des bâtiments (ancienne coopérative agricole) rue de COUESLAN, acquis par la commune. Une convention de portage foncier nous sera proposée ultérieurement par l'E.P.F. avec les surfaces définitives.

- Terrain rue des ECOLIERS.

M. le Maire propose l'acquisition de la parcelle cadastrée AE 214 de 817 m² + 108 m² pour servitude de passage à la famille JEHANNO près de l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement). Après avoir débattu, les élus proposent d'acquérir ce terrain directement par la commune et non par l'EPF qui ne peut être sollicité que pour un projet immobilier.

Accord du conseil avec 16 voix pour et 1 abstention.

2- Validation des devis pour des travaux dans le cimetière.

Des familles ayant cédés des emplacements dans l'ancien cimetière, M. le Maire informe les conseillers municipaux qu'il convient de remettre ces 6 emplacements à la disposition pour de nouvelles concessions. Pour se faire, des travaux sont nécessaires (exhumations et mise en place de caveaux) pour un montant de 8 068,80 € TTC.

Par ailleurs, afin de finir l'aménagement du Jardin du Souvenir, un banc sera mis en place et une plaque sera fixée au mur pour inscrire les noms des défunts. C'est l'entreprise LEGALL qui effectuera les travaux pour un montant de 1 459,20 € TTC.

Accord du conseil à l'unanimité.

- **Modification du règlement intérieur.**

M. le Maire propose aux conseillers municipaux de modifier les articles 15, 17 et 20 du règlement intérieur du cimetière.

Article 15 : Les titres de concessions sont délivrés par le Maire sur la demande des intéressés et ne sont accordés qu'à une seule personne. C'est le Maire qui détermine l'emplacement de la concession en suivant l'ordre indiqué par le plan parcellaire du cimetière avec obligation de combler les places dans le premier cimetière.

Article 17 : Les dimensions des concessions particulières sont de 2,30 m de longueur sur 1,30 m de largeur. Les dimensions des concessions dans le columbarium, sont de 49 X 49 cm, les plaques devront mesurer 50 X 50 cm et faire 5,5 cm d'épaisseur.

Article 20 : Les concessions à une place, dites individuelles, ne peuvent recevoir que le corps de la personne pour qui la concession a été établie. Les concessions de deux ou trois places peuvent recevoir un nombre de corps équivalent à l'étendue de la concession.

Accord du conseil à l'unanimité.

3- Propositions de devis de destruction réglementaire de documents communaux.

M. le Maire rappelle aux élus qu'actuellement une personne procède au classement des archives communales et les documents non conservés (environ 1,5 tonnes) ont fait l'objet d'une autorisation de destruction par les archives Départementales.

Deux entreprises ont été consultées et il est proposé de retenir la Feuille d'Erable de QUEVEN qui propose un recyclage du papier pour un montant forfaitaire de 430 € HT auquel il faut ajouter un coût de 128 € la tonne.

Accord du conseil à l'unanimité.

4- Installation d'une antenne par l'opérateur « Orange » avec un projet de bail.

M. le Maire informe les élus que l'opérateur « ORANGE » veut installer une antenne pour améliorer la réception de la téléphonie mobile dans le bourg de SAINT-DOLAY. Cet opérateur est venu expliquer son projet le mardi 29 mai 2018 aux élus ainsi qu'aux habitants de la rue de la FOUÉE et aux entrepreneurs de la zone d'activités. Il y a trois sites possibles retenus par Orange qui sont la zone d'activités de la FOUÉE, l'église et le standard téléphonique derrière la poste. Orange poursuit ses études de faisabilité sur ces trois sites et la commune va lui demander de faire une campagne de mesure des champs magnétiques sur les trois sites choisis.

5- Tarifs des journées de l'A.L.S.H. (Accueil de Loisirs Sans Hébergement).

Emmanuelle GONÇALVES et sa commission proposent aux conseillers municipaux les tarifs des journées pour l'ALSH.

Quotient familial	De 0 à 600	De 601 à 750	De 751 à 900	De 901 à 1100	A partir de 1101	(1)Hors territoire d'ASB ou commune n'ayant pas conventionné
Journée avec repas	7,10 €	8,10 €	10,15 €	11,15 €	12,15 €	15,15 €
½ journée avec repas	6,05 €	6,55 €	7,05 €	7,55 €	8,05 €	9,05 €
½ journée sans repas	2,65 €	3,15 €	3,65 €	4,15 €	4,65 €	5,65 €
Journée avec sortie	9,10 €	10,10 €	12,15 €	13,15 €	14,15 €	17,15 €

(1) Les enfants résidents à l'extérieur du territoire ARC SUD BRETAGNE ou sur le territoire d'une commune n'ayant pas signé de convention avec la commune.

- Le tarif de la garderie du centre de loisirs : 0,50 € le ¼ d'heure, tout ¼ d'heure commencé est dû.
- Le tarif repas du mercredi en période scolaire et lors des vacances est de 3,40 €.

Accord du conseil à l'unanimité.

6- Tarifs de la garderie.

Emmanuelle GONÇALVES et sa commission proposent aux conseillers municipaux les tarifs de la garderie scolaire pour l'année 2018/2019 concernant l'école ARC EN CIEL. Le quart d'heure est de 0,50 € par enfant et 0,25 € à compter du 3^{ème} enfant. Il est rappelé que tout quart d'heure commencé est dû.

Accord du conseil à l'unanimité.

7- Tarifs du restaurant scolaire.

Emmanuelle GONÇALVES et sa commission proposent aux conseillers municipaux les tarifs du restaurant scolaire en tenant compte de la revalorisation du prix d'achat du repas.

- Le prix du repas pour le lundi, mardi, jeudi et vendredi 2018/2019 est de 3,45 € (3,40 € en 2017/2018) à compter du 1/09/2018.
- Le prix du repas adulte est maintenu à 6 €.

Accord du conseil à l'unanimité.

8- Tarifs des camps d'été.

Emmanuelle GONÇALVES et sa commission proposent aux conseillers municipaux les tarifs des camps d'été.

Camps	Par enfant résidant sur la commune ou sur une commune ayant conventionné	Par enfant résidant sur une commune extérieure
Camps « Vendée sensation » Parc aquatique et Indian Forest Au camping Les Mancellières à AVRILLE. 20 places pour les 11/15 ans du 16/07 au 20/07/2018	140 €	175 €
Mini séjour à ST VINCENT SUR OUST Ferme équestre. 16 places pour les 6/9 ans du 23/07 au 27/07/ 2018	108 €	135 €
Camps multi activités à l'ILE AUX PIES 20 places pour les 8/10 ans du 20/08 au 24/08/2018	100 €	125 €

L'inscription pour ces camps d'été aura lieu **le 20 Juin 2018 à partir de 20 heures** au centre de loisirs. Il est rappelé qu'il est impératif qu'un parent ou un membre de la famille soit présent à l'inscription de l'enfant.

Accord du conseil à l'unanimité.

9- Modification du tableau des effectifs.

Marie-Claire LOYER (Directrice Générale des Services) propose aux élus de modifier le tableau des effectifs comme suit :

- Création d'un poste au service technique à temps complet au 1^{er} Juillet 2018.
- Création d'un poste à temps partiel pour le service nettoyage des bâtiments communaux.
- Prolongation de 2 mois du CDD de l'agent d'entretien des bâtiments communaux.

Accord du conseil à l'unanimité.

10- Décision Modificative N° 1 au Budget Principal

Marie-Claire LOYER (Directrice Générale des Services) propose aux élus une modification au budget principal concernant un changement de chapitre en investissement. En dépense il faut ajouter 10 000 € au chapitre 204 et supprimer 10 000 € au chapitre 2313.

Accord du conseil à l'unanimité.

C- INFORMATIONS.

1- Bilan des contrôles de vitesses rue de La NOË.

M. le Maire rappelle aux élus qu'il avait reçu une pétition des habitants de la rue de LA NOË qui se plaignaient de la vitesse. Après une opération de contrôle réalisée par la société Atlantique Transport, il est constaté que 15% des véhicules dépassent la vitesse autorisée. Selon différentes sources d'informations ce pourcentage est souvent constaté lors des contrôles de vitesse, même si ce n'est pas satisfaisant. Les conseillers municipaux ont donc décidé de ne pas mettre de dispositif en place.

2- Bilan de la campagne de piégeage des ragondins.

Patrick GERAUD informe les élus que 133 ragondins ont été pris pendant la campagne de piégeage de ragondins qui a eu lieu du 29/03/2018 au 2/05/2018. Hors campagne durant l'année, 97 ragondins ont été pris, soit un total de 230 prises.

3- Rappel location T4 de la résidence LE FRERE.

Muriel MALNOË rappelle que le logement T4 de la résidence LE FRERE est toujours disponible à la location. Les personnes intéressées peuvent se renseigner à la mairie.

4- Feu d'artifice du 13 Juillet 2018.

Isabelle SIRLIN informe les élus et la population que le feu d'artifice sera tiré le vendredi 13 Juillet 2018 auprès de la salle des sports.

5- Collecte des ordures ménagères et des emballages.

M. le Maire rappelle que pour la collecte des ordures ménagères, le prestataire ne ramassera plus les sacs posés sur le sol. Ils doivent être mis dans les bacs noirs remis gratuitement par ARC SUD BRETAGNE. Tout dépôt au sol est considéré comme un dépôt sauvage et est verbalisable.

D'autre part les sacs jaunes sont collectés en porte à porte.

6 Horaires de la déchetterie du LIN.

M. le Maire informe des horaires d'été de la déchetterie du LIN. Depuis le 1/04/2018 et jusqu'au 30/09/2018, elle est ouverte le mardi, mercredi, vendredi et samedi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h30.

7 Interdiction de faire du feu.

M. le Maire rappelle qu'il est interdit de faire du feu toute l'année suivant l'arrêté préfectoral du 10 Juin 2009.

8 Nettoyage des terrains.

M. le Maire rappelle que les terrains privés doivent être impérativement nettoyés au moins une fois par an avant fin juin, en portant une attention particulière aux chardons.

Il est aussi interdit de stocker des détritux sur son terrain qui peuvent causer un trouble du voisinage.

9 Information sur le fauchage et débroussaillage des chemins d'exploitations.

Yves BERTHO et la commission voirie informent les élus que, suite à un non remplacement d'un chauffeur parti à la retraite, le fauchage débroussaillage des chemins d'exploitations sera sous-traité et réalisé à partir d'octobre. Ce délai n'étant pas acceptable pour les chemins des prés de Vilaine, c'est la commune qui va le réaliser et le temps sera facturé à ARC SUD BRETAGNE. D'autre part, le service se dégradant d'année en année, il est proposé d'envoyer un courrier au Président de la communauté de communes d'ARC SUD BRETAGNE pour lui rappeler que celle-ci a pris la compétence à compter de janvier 2011. La commune participe financièrement au service après avoir validé les transferts de charges en 2011.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE JEUDI 28 JUIN 2018 A 20 HEURES 30

Les Jeunes intéressés par le dispositif « **Argent de Poche** » peuvent prendre contact auprès de Carole au centre de loisirs rapidement au 02.99.90.27.16 ou au 06.72.77.68.55

Les associations **OGEC et APEL** vous proposent la traditionnelle **KERMESSE** de fin d'année, suivie d'un **REPAS** nocturne.

Nous avons choisi de placer cet incontournable rendez-vous festif et chaleureux le : **Samedi 23 juin 2018**

Ce temps fort de toute la communauté éducative de l'école se déroulera de la façon suivante :

A partir de 13 h 30 : Rassemblement à l'école

13 h 45 : Départ du cortège et défilé avec **FANFARE** dans les rues dolaysiennes jusqu'au parcours de santé (salle des sports).

Thème : le partage, la solidarité.

14h15 – 15h00 : Récital des classes « **L'entraide, le partage, la solidarité** »

15h00 – 18h00 : Stands, jeux, animations, buvette, expos des élèves ...

18h30 : Apéritif et tirage au sort de la **TOMBOLA** !

A partir de 19h00 :

Repas : *Adulte 10€ (Jambon à l'os - garniture ou Saucisses-poitrine - frites, Fromage, Dessert, Café)*

Enfants 5€ (Saucisse Frites, Dessert, Jus d'orange)

Soirée dansante.

L'école publique ARC EN CIEL organise sa kermesse le samedi 30 Juin 2018 à l'école.

De 10 h 30 à 11 h 30 : portes ouvertes

De 11 h 30 à 12 h 15 : danses des enfants

A 12 h 30 : apéritif offert par l'Amicale laïque ALAC suivi d'un repas

Repas adulte 6 € : poulet basquaise + pommes rissolées – muffin aux pépites de chocolat

Repas enfant 3 € : melon – jambon + chips – yaourt

A partir de 14 h : structure gonflable – pêche à la ligne – chamboule tout – tir au but, etc...

A 17 h tirage de la tombola

Réservations auprès de l'école au 02.99.90.23.95 et Stéphane Poidevin au 06.26.31.33.31

L'association Familles Rurales propose une 2^{ème} journée « Ateliers pratiques » sur la prévention routière suite à la conférence du 1er Mars 2018 qui se déroulera le 18 Juin 2018 de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

12 personnes travailleront en groupe sur plusieurs films.

30 mn de conduite avec une auto-école – comment établir un constat avec un assureur – appareil de test de vue – simulateur d'alcool – réactiomètre etc.

L'ACAD (Association des Commerçants Artisans Dolaysiens) organise le dimanche 1er Juillet 2018 un concours de pétanque au complexe sportif (réservé aux non licenciés).

- Triplette (2 boules par joueur)

- Inscription à partir de 13 h 30

- Début du concours à 14 h

- 4 € par joueur soit 12 € par équipe

1^{er} lot : 1 trophée + 3 longes de porc + 6 bouteilles – 2^{ème} lot : 1 coupe + 3 rôtis de porc + 6 bouteilles

3^{ème} lot 1 : 1 coupe + 3 pintades + 3 bouteilles -- 4^{ème} lot : 1 coupe + 3 poulets + 3 bouteilles

Et de nombreux autres lots

Bar – Restauration sur place

FEU D'ARTIFICE 2018

Les clubs de Basket, Football et Loisirs Danse organisent un « moules-frites » le **vendredi 13 juillet 2018** à partir de 19 heures.

Moules Frites : 8 € - Grillades : 4.50 €.

Réservations : Boulangerie, Tabac-Presse, Chez Francky, PMU, Café des Sportifs et sur place.

Le feu d'artifice, offert par la mairie, sera accompagné d'une bande son et tiré à 23 h 30 par la société « Bretagne Pyro » suivi d'une soirée dansante dans la salle des sports.

La paroisse de SAINT DOLAY-THEHILLAC organise le dimanche 22 Juillet 2018 le pardon de SAINTE ANNE

A partir de **10 h 30** aura lieu le **pardon de Sainte Anne** : accueil à la chapelle, puis procession à la fontaine où sera célébrée la messe. A **12 h 30** un **repas champêtre (sur réservation)** au prix de 13,00 €/adulte et 6,50 €/enfant.

Réservations : à la boulangerie de St-Dolay, auprès de Bernadette 02 99 90 20 39, Marie-Thérèse CRESPEL 02 99 90 23 07, ou Marie-Agnès GUILLAUME 02 99 91 08 50 et également aux permanences des samedi 30 juin et 7 Juillet de 10 h à 12 h devant l'église (*fin des inscriptions le 8 juillet*). Les personnes, qui désirent offrir 1 ou plusieurs gâteaux, les déposeront le dimanche matin sur le terrain.

L'après-midi sera animée par un groupe de chants marins et traditionnels « **Refrains de Galerne** », la tombola gratuite au cours du repas, des jeux de boules et palets. Merci de votre soutien.

Vos prochains rendez-vous à la Médiathèque de Saint-Dolay

Vendredi 29 juin à 18h15 : Rendez-vous des lecteurs n°7

Bienvenue à toutes celles et ceux qui ont envie de partager un coup de cœur (lecture, film, musique, spectacle....)

Samedi 7 juillet de 9h à 12h30

Marché du livre gratuit & Rencontres avec des auteurs locaux

La médiathèque vous invite à participer à son marché du livre gratuit. Pendant cette matinée, vous aurez aussi la possibilité de rencontrer quelques auteurs locaux, et de vous faire dédicacer leurs livres.

Appel à participation : Dans le cadre des prochaines *Journées du Patrimoine* qui se dérouleront au mois de septembre 2018, la médiathèque souhaite exposer des *cahiers ou feuilles de chants* traditionnels. Si vous en possédez dans vos archives familiales et que vous êtes d'accord pour nous les prêter, merci de nous en parler à l'accueil de la médiathèque dès à présent !

Attention ! Cet été, la médiathèque sera fermée du 13 au 18 août inclus

Retrouvez-nous sur notre page Facebook **@MediathequedeSaintDolay** ainsi que sur le site web **www.saintdolay.fr**

Ouverture de la médiathèque : mercredi : 9h/12h et 13h30/18h | vendredi : 15h/18h | samedi : 9h/12h30

Téléphone : 02 99 90 29 29 / Email : mediatheque@saintdolay.fr

Concours des maisons fleuries (à remettre en mairie avant le 20 Juin 2018)

Nom :		Prénom :	
Adresse :			
Code Postal :		Ville :	
OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>	Souhaite être membre du jury (pour les communes extérieures)	
OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>	Participera au concours des maisons fleuries	

LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME de SAINT-DOLAY

L'étude sur la Trame Verte et Bleue

Dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de notre commune, une étude sur la Trame Verte et Bleue est en cours de réalisation par le bureau d'études A+B Urbanisme et Environnement.

La Trame Verte et Bleue : un nouvel outil alliant préservation de la biodiversité et aménagement du territoire

Engagement fort des lois Grenelle de l'environnement de 2009 et 2010, la Trame verte et bleue (TVB) constitue un outil de préservation de la biodiversité visant à intégrer les enjeux de maintien et de renforcement de la fonctionnalité des milieux naturels dans les plans locaux d'urbanisme.

La Trame Verte et Bleue est un outil d'aménagement du territoire qui vise à (re)constituer un réseau écologique cohérent, pour permettre aux espèces animales et végétales de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer... En d'autres termes, d'assurer leur survie, et permettre aux écosystèmes de continuer à rendre à l'homme leurs services.

La composante verte de la TVB renvoie aux milieux naturels terrestres (bois, haies, bandes végétalisées qui bordent les cours d'eau...) et la composante bleue aux réseaux d'eau (cours d'eau, étangs, zones humides, ...).



L'étude TVB menée sur la commune



Une étude spécifique sur la TVB est menée parallèlement à la révision du PLU. Elle intègre notamment un inventaire complet des haies et boisements, composantes de la trame verte, permettant de compléter les données déjà existantes sur les milieux naturels et notamment l'inventaire des zones humides et des cours d'eau, composante de la trame bleue.

Pour mener à bien cette étude, s'est constituée une commission spécifique, composée d'acteurs locaux (agriculteurs, pêcheurs, chasseurs, élus, ...) et animée par le bureau d'études A+B Urbanisme et Environnement. Cette commission s'est réunie à plusieurs reprises depuis mai 2017.

Une affiche sur l'inventaire des haies et des boisements de la commune sera exposée en mairie à partir du 11 juin 2018. Vous êtes invités à venir la consulter et à formuler vos observations en vue de sa validation finale.

Cet inventaire et celui des zones humides serviront de base à la définition des continuités écologiques sur la commune.

Les conclusions de l'étude TVB, qui seront intégrées dans le projet de révision du PLU, feront l'objet d'un panneau d'exposition en mairie à l'automne prochain, parallèlement à l'exposition sur le nouveau projet de zonage et de règlement.

